



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2021-90073

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **2 août 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2021-90073**.

Cette demande, déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire du lot 6 335 454, situé sur la rue Mountain View dans la zone RU-64, vise à autoriser une opération cadastrale créant un lot avec une largeur avant dérogoire. Le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement 602-18* prescrit que la largeur avant minimale d'un lot non desservi à l'extérieur du périmètre urbain est de 50 mètres. L'élément dérogoire est donc le lot projeté portant le numéro 6 418 301 (résultant de la subdivision du lot 6 335 454) avec une largeur avant de 47 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 2 août 2021 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

Conformément aux directives de santé publique, la Ville s'assurera de mettre en place toutes les mesures sanitaires et de distanciation prescrites pour protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes présentes à ladite séance.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 17^e JOUR DE JUILLET 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA